



Romilly-sur-Seine

Direction Générale des Services  
DGS/FD/MC

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2009

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

**PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE** : Eric VUILLEMIN – Annie ROUSSEAU-HERSZKOWICZ - Guy ALLART – Marie-Thérèse LUCAS - Denys PRIEUR - Marie-Annick COMMENIL - Isabelle RENAUDOT- Jacques BEAUJEAN – Véronique PAYMAL - Pierre CHOUNRAXA - Jocelyne DEMEUVE - Jean-Albert HOSDEZ - Christian ROUGE - Catherine BOULET - Dolorès BOUTIER - Jérôme BONNEFOI - Christophe BOUCHUT – Christophe LATRASSE - Angélique CHEIKH et Henri GUERIN, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

**ONT DONNE POUVOIR** : Jean-Claude LELOUARD à Jacques BEAUJEAN - Serge WASMER à Eric VUILLEMIN - Isabelle MILLET à Guy ALLART - Claudia PANHUYZEN à Marie-Annick COMMENIL - Alexandra PETREQUIN-MAIRE à Denys PRIEUR - David FARIA à Isabelle RENAUDOT - Claude MAITROT à Henri GUERIN - Joë TRICHE à Christophe LATRASSE - Rolande BARTHELEMY à Angélique CHEIKH - Jean-Marc BERTHIER à Christian ROUGE.

**ABSENTES EXCUSEES** : - Anabelle GARCIA – Karen BANDEIRA - Hélène TURQUIN -

Après appel des présents par Monsieur le Maire, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9 heures.

Madame **Jocelyne DEMEUVE** a été désignée **Secrétaire de séance**.

### COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- **Sur : dossiers divers en cours d'étude.**

### Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

*toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire*

HOTEL DE VILLE -1 RUE DE LA BOULE D'OR - BP 154 - 10105 ROMILLY-SUR-SEINE - CEDEX

Tél : 03.25.39.43.80. - télécopie : 03.25.39.43.81

<http://www.ville-romilly-sur-seine.fr>

e-mail : [infos@ville-romilly-sur-seine.fr](mailto:infos@ville-romilly-sur-seine.fr)

**1°) - Création d'un Syndicat de Gestion des Ouvrages Intercommunaux de Transports et de Traitement des Eaux Usées**

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Considérant que les ouvrages de transit et de traitement communs des eaux usées en provenance des réseaux de collecte des Communes de Pars-les-Romilly et de Romilly ont été précisément dimensionnés en vue de recevoir, une fois regroupées, les eaux usées préalablement collectées puis transportées par les ouvrages d'assainissement collectif des deux communes,

Considérant que la nouvelle station d'épuration présente à l'évidence un intérêt intercommunal,

Considérant que cette compétence n'a pas vocation immédiate à être déléguée à une structure à fiscalité propre,

Considérant que dans l'attente et pour préparer un tel transfert, il convient de mettre en place dès maintenant, un syndicat intercommunal ayant pour objet l'étude, la réalisation et la gestion des ouvrages de transit et de traitement communs des eaux usées en provenance des réseaux de collecte implantés au sein du périmètre des communes de Romilly-sur-Seine et de Pars-les-Romilly,

Considérant que ce syndicat sera administré par un comité syndical où chaque commune sera représentée par un délégué syndical plus un délégué supplémentaire par tranche de 3 000 habitants.

Considérant que pour la contribution des communes adhérentes, il est distingué 3 postes de charges :

I – Etudes, amortissement des emprunts (intérêts et capital), amortissement des immobilisations et des subventions, achat de terrains, travaux de construction et de renouvellement patrimonial d'ouvrages

II – Frais d'administration générale

III – Frais d'entretien et d'exploitation des ouvrages

Les frais des postes I et II seront calculés et répartis, après déduction de la prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau, en prenant en compte la quote-part de capital de traitement souscrite par chaque commune adhérente, soit :

24 000 équivalent-habitants pour la Commune de ROMILLY-SUR-SEINE  
1 000 équivalent-habitants pour la Commune de PARS-LES-ROMILLY

Les frais du poste III seront calculés et répartis en prenant en compte les charges polluantes au titre des eaux usées collectées par les tronçons séparatifs des réseaux communaux, et le cas échéant les charges hydrauliques au titre des eaux pluviales collectées par les tronçons unitaires des réseaux communaux.

**A L'UNANIMITE :**

- **Décide** la création de ce syndicat intercommunal dans les conditions exposées ci-dessus.
- **Approuve** le projet de statuts.
- **Autorise** le Maire à signer tout document lié à la présente délibération.
- **Dit** que le Préfet devra être saisi de cette création.

**2°) Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol.**

Rapporteur : Guy ALLART

**A L'UNANIMITE:**

- **Emet un avis favorable** à l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire communal, sur la zone d'activité de l'Aérodrome, projet porté par E.D.F. Energies Nouvelles, vu sa contribution aux objectifs du Grenelle de l'Environnement.

- **Autorise Monsieur le Maire** à signer tous les documents administratifs à intervenir au présent exposé des motifs.

**3°) - Constitution d'une Zone de Développement Eolien sur le territoire communal**

**Adoption du périmètre.**

Rapporteur : Isabelle RENAUDOT

**A L'UNANIMITE DES VOTANTS (5 ABSTENTIONS DE C. LATRASSE X2, D'A. CHEIKH X2, DE C. MAITROT PAR PROCURATION) :**

- **Emet un avis favorable** au périmètre et caractéristique des zones territoriales telles qu'approuvées par le conseil communautaire,

- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout autre document relatif à la présente délibération.

**4°) Aménagement d'une cellule économique sur le site OLYMPIA.**

Rapporteur : Jérôme BONNEFOI

**A L'UNANIMITE :**

- **Emet** un avis favorable à la réalisation de ce projet.

- **Précise** que les crédits sont prévus au Budget.

- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document lié à la présente délibération,

- **Autorise** le Maire à solliciter différentes subventions auprès des différents partenaires financiers potentiels et notamment de la Région Champagne Ardenne

- **Demande** l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution de l'aide sollicitée.

**5°) Taxe Locale d'Equipement – Demande de remise gracieuse de pénalités de retard de paiement.**

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

**A L'UNANIMITE :**

- **Décide** d'accorder la remise gracieuse des pénalités de retard de paiement de la Taxe Locale d'Equipement dues par Monsieur Thierry MASSON à la Commune.

- **Précise** que cette délibération sera transmise au Comptable chargé du recouvrement pour notification au débiteur.

**6°) Création d'un emploi de Brigadier Chef Principal.**

Rapporteur : Annie ROUSSEAU-HERSZKOWICZ

**A L'UNANIMITE DES VOTANTS (6 ABSTENTIONS DE C. LATRASSE X2, D'A. CHEIKH X2 et D'H. GUERIN X2) :**

- **Décide** la création de cet emploi.
- **Précise** que cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière police municipale au grade de Brigadier Chef Principal.
- **Charge** Monsieur le Maire de pouvoir à ce nouvel emploi.
- **Dit** que la dépense correspondante sera inscrite au budget.

**7°) Taux maximal de remboursement des frais d'hébergement (déplacement pour formation ou mission).**

Rapporteur : Annie ROUSSEAU-HERSZKOWICZ

**A L'UNANIMITE :**

- **Retient** le principe d'un remboursement des frais de repas du midi et du soir réellement engagés par l'agent sur présentation des justificatifs, dans la limite de 15,25 € par repas et de 60 € pour les frais d'hébergement.
- **Décide** de ne pas verser d'indemnité d'hébergement lorsque l'agent est logé gratuitement,
- **Précise**, en outre, que ces montants maximaux seront indexés automatiquement sur l'évolution de la législation en vigueur.
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document lié à la présente délibération.

**8°) Affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget principal Ville et affectation des résultats de la section exploitation des budgets annexes des Bâtiments Industriels & Commerciaux, du service Eau, du service Assainissement et de la Zone d'Activité Milford Haven constatés au Compte Administratif de l'exercice 2008.**

Rapporteur : Denys PRIEUR

**A) – Affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget principal Ville constaté au Compte Administratif de l'exercice 2008 :**

**A L'UNANIMITE DES VOTANTS (6 REFUS DE VOTE DE C. LATRASSE X2, D'A. CHEIKH X2 et D'H. GUERIN X2):**

- **Constate** les résultats de l'exercice 2008 du budget principal Ville.
- **Décide** les affectations suivantes :

► Budget Ville :	
• Mise en réserve	974 960,08 €
• Report de fonctionnement	1 440 543,21 €

- **Mandate** Monsieur le Maire, afin de procéder aux opérations budgétaires nécessaires.

**B) - Affectation du résultat de la section d'exploitation des budgets annexes des bâtiments industriels et commerciaux et de la zone d'activité Milford-Haven constaté au Compte Administratif de l'exercice 2008 au budget annexe interventions économiques :**

**A L'UNANIMITE DES VOTANTS (6 REFUS DE VOTE DE C. LATRASSE X2, D'A. CHEIKH X2 et D'H. GUERIN X2):**

- **Constate** les résultats de l'exercice 2008 pour le Budget Annexe Interventions Economiques.

- **Précise** qu'il convient de fusionner les résultats des Budgets Annexes Bâtiments Industriels & Commerciaux et Zone d'Activité Milford Haven dans le nouveau Budget Annexe Interventions Economiques conformément à la délibération n°08.248 du 6 décembre 2008.

- **Constate** une différence de 22 283,11€ – vingt deux mille deux cent quatre vingt trois euros et onze centimes – sur le résultat de clôture 2008 de la section d'investissement du budget annexe Bâtiments Industriels et commerciaux.

- **Décide** les affectations suivantes :

▶ Budget Interventions Economiques :	
• Mise en réserve	0,00 €
• Report d'exploitation	214 411,95 €

- **Mandate** Monsieur le Maire, afin de procéder aux opérations budgétaires nécessaires.

**C) - Affectation du résultat de la section d'exploitation du budget annexe du service eau constaté au compte administratif de l'exercice 2008 :**

**A L'UNANIMITE DES VOTANTS (6 REFUS DE VOTE DE C. LATRASSE X2, D'A. CHEIKH X2 et D'H. GUERIN X2):**

- **Constate** les résultats de l'exercice 2008 pour le budget annexe du Service Eau.

- **Décide** les affectations suivantes :

▶ Budget Eau :	
• Mise en réserve	43 427,82 €
• Report d'exploitation	21 492,00 €

- **Mandate** Monsieur le Maire, afin de procéder aux opérations budgétaires nécessaires.

**D) – Affectation du résultat de la section d'exploitation du budget annexe du service assainissement constaté au compte administratif de l'exercice 2008 :**

**A L'UNANIMITE DES VOTANTS (6 REFUS DE VOTE DE C. LATRASSE X2, D'A. CHEIKH X2 et D'H. GUERIN X2) :**

- **Constate** les résultats de l'exercice 2008 pour le budget annexe du Service Assainissement.

- **Décide** les affectations suivantes :

▶ Budget Assainissement :	
• Mise en réserve	408 109,80 €
• Report d'exploitation	127 736,13 €

- **Mandate** Monsieur le Maire, afin de procéder aux opérations budgétaires nécessaires.

**9°) Budget principal Ville et annexe Interventions Economiques, service Eau et service Assainissement – Décisions Modificatives n° 1 – Exercice 2009.**

*Rapporteur : Denys PRIEUR*

**A) – Budget principal Ville – Décision modificative n°1 – exercice 2009 :**

**A L'UNANIMITE DES VOTANTS (6 REFUS DE VOTE DE C. LATRASSE X2, D'A. CHEIKH X2 et D'H. GUERIN X2):**

- **Adopte** les ouvertures et transferts de crédits suivants des sections de fonctionnement et d'investissement, conformément au tableau joint en annexe pour le budget principal Ville.

- **Vote**, chapitre par chapitre, les crédits inscrits en dépenses et recettes, des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal Ville.

- **Dit** que ces ouvertures et transferts de crédits seront repris au compte administratif 2009

**B) – Budget annexe interventions économiques - Décision modificative n°1 – exercice 2009 :**

**A L'UNANIMITE DES VOTANTS (6 REFUS DE VOTE DE C. LATRASSE X2, D'A. CHEIKH X2 et D'H. GUERIN X2):**

- **Adopte** les ouvertures et transferts de crédits suivants des sections de fonctionnement et d'investissement, conformément au tableau joint en annexe pour le budget annexe interventions économiques.

- **Vote**, chapitre par chapitre, les crédits inscrits en dépenses et recettes, des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe interventions économiques.

- **Dit** que ces ouvertures et transferts de crédits seront repris au compte administratif 2009

**C) – Budget annexe service eau - Décision modificative n°1 – exercice 2009 :**

**A L'UNANIMITE DES VOTANTS (6 REFUS DE VOTE DE C. LATRASSE X2, D'A. CHEIKH X2 et D'H. GUERIN X2):**

- **Adopte** les ouvertures et transferts de crédits suivants des sections de fonctionnement et d'investissement, conformément au tableau joint en annexe pour le budget annexe service eau.

- **Vote**, chapitre par chapitre, les crédits inscrits en dépenses et recettes, des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe service eau.

- **Dit** que ces ouvertures et transferts de crédits seront repris au compte administratif 2009

**D – Budget annexe service assainissement - Décision modificative n°1 – exercice 2009 :**

**A L'UNANIMITE DES VOTANTS (6 REFUS DE VOTE DE C. LATRASSE X2, D'A. CHEIKH X2 et D'H. GUERIN X2) :**

- **Adopte** les ouvertures et transferts de crédits suivants des sections de fonctionnement et d'investissement, conformément au tableau joint en annexe pour le budget annexe service assainissement.
- **Vote**, chapitre par chapitre, les crédits inscrits en dépenses et recettes, des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe service assainissement.
- **Dit** que ces ouvertures et transferts de crédits seront repris au compte administratif 2009

**10°) Déviation de la R.D. 440 au Nord de ROMILLY – Déclassement des portions de la RD 440 et RD 19.**

*Rapporteur : Guy ALLART*

**A L'UNANIMITE DES VOTANTS (6 ABSTENTIONS DE C. LATRASSE X2, D'A. CHEIKH X2 et D'H. GUERIN X2) :**

- **Emet un avis défavorable sur le déclassement** de la portion de la RD 440 et 19, soit les rues MAGENTA, Henri MILLET, PARTOUNEAUX et Jules VALLES.

- **Précise** qu'il convient de conserver ces voies en voies départementale dans l'hypothèse où elles seront toujours susceptibles d'être utilisées comme voies de délestage pour la rocade Nord.

**11°) Demande d'autorisation d'installation d'une antenne radiophonique sur le château d'eau des Hauts-Buissons de la part de Radio Latitude.**

*Rapporteur : Eric VUILLEMIN*

**A L'UNANIMITE :**

- **Emet un avis favorable** à l'installation de RADIO LATITUDE.
- **Rappelle** que le Maire est compétent pour la conclusion du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

**12°) Secours Populaire Français – Demande d'aide financière.**

*Rapporteur : Jean-Albert HOSDEZ*

**A L'UNANIMITE:**

- **Décide** d'accorder à l'Association du Secours Populaire Français une subvention exceptionnelle de 200 – deux cents – euros.

- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2009, compte 6745 - subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé.

- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tous les documents administratifs et financiers liés à la présente délibération.

**13°) Association « Images de Romilly » - Relèvement de 375 € de la subvention ordinaire de fonctionnement.**

Rapporteur : Jean-Albert HOSDEZ

**A L'UNANIMITE:**

- **Décide** d'accorder à ladite Association un relèvement de sa subvention ordinaire de fonctionnement de 375 euros, dont le montant initial était de 125 euros, le portant ainsi à 500 euros,

- **Précise** que la dépense correspondante sera inscrite au budget au compte 6574

**14°) Création d'une fourrière municipale pour les véhicules.**

Rapporteur : Jacques BEAUJEAN

**A LA MAJORITE DES VOTANTS (6 ABSTENTIONS DE C. LATRASSE X2, D'A. CHEIKH X2 et D'H. GUERIN X2) :**

- **Décide** de créer le service public de la fourrière automobile sur la commune de Romilly-sur-Seine.

- **Approuve** le lancement d'une procédure simplifiée de délégation du service public local de fourrière automobile, sur la base des caractéristiques visées ci-dessus et pour un montant n'excédant pas 68 000 euros par an pour une durée de 3 ans.

- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à engager cette procédure et à signer tout document en rapport avec la mise en œuvre de la présente délibération.

- **Fixe** les tarifs du service sur la base de l'arrêté interministériel en date du 14 novembre 2001, comme suit :

TARIFS MAXIMA DES FRAIS DE FOURRIÈRE AUTOMOBILE  
À COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2002

FRAIS de fourrière	CATÉGORIES de véhicules	MONTANT (en euros)
Immobilisation matérielle.	Véhicules PL 44 t ≥ PTAC > 19 t.....	7,60
	Véhicules PL 19 t ≥ PTAC > 7,5 t.....	7,60
	Véhicules PL 7,5 t ≥ PTAC > 3,5 t.....	7,60
	Voitures particulières.....	7,60
	Autres véhicules immatriculés.....	7,60
Opérations préalables.	Véhicules PL 44 t ≥ PTAC > 19 t.....	22,90
	Véhicules PL 19 t ≥ PTAC > 7,5 t.....	22,90
	Véhicules PL 7,5 t ≥ PTAC > 3,5 t.....	22,90
	Voitures particulières.....	15,20
	Autres véhicules immatriculés.....	7,60
Enlèvement.	Véhicules PL 44 t ≥ PTAC > 19 t.....	274,40
	Véhicules PL 19 t ≥ PTAC > 7,5 t.....	213,40
	Véhicules PL 7,5 t ≥ PTAC > 3,5 t.....	122,00
	Voitures particulières.....	91,50
	Autres véhicules immatriculés.....	45,70
Garde journalière.	Véhicules PL 44 t ≥ PTAC > 19 t.....	9,20
	Véhicules PL 19 t ≥ PTAC > 7,5 t.....	9,20
	Véhicules PL 7,5 t ≥ PTAC > 3,5 t.....	9,20
	Voitures particulières.....	4,60
	Autres véhicules immatriculés.....	3,00
Expertise.	Véhicules PL 44 t ≥ PTAC > 19 t.....	91,50
	Véhicules PL 19 t ≥ PTAC > 7,5 t.....	91,50
	Véhicules PL 7,5 t ≥ PTAC > 3,5 t.....	91,50
	Voitures particulières.....	61,00
	Autres véhicules immatriculés.....	30,50

**15°) Tarifs trimestriels du Conservatoire 2009/2010.**

Rapporteur : Christian ROUGE

**A L'UNANIMITE DES VOTANTS (6 ABSTENTIONS DE C. LATRASSE X2, D'A. CHEIKH X2 et D'H. GUERIN X2) :**

- **Décide** d'adopter une nouvelle grille tarifaire comme suit :

<b>ANNEE SCOLAIRE 2009-2010 (Tarifs trimestriels)</b>					
<b>QUOTIENTS</b>	<b>CURSUS MUSIQUE</b>	<b>HORS CURSUS MUSIQUE</b>		<b>CURSUS DANSE ET HORS CURSUS</b>	<b>CURSUS THEATRE</b>
		Une Pratique individuelle + Une ou plusieurs pratique(s) d'ensemble	Une ou plusieurs pratique(s) d'ensemble		
1 et 2	47,00 €	34,00 €	21,00 €	21,00 €	21,00 €
3 et 4	65,00 €	51,00 €	24,00 €	24,00 €	24,00 €
5 et 6	77,00 €	64,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
7 et 8	88,00 €	75,00 €	34,00 €	34,00 €	34,00 €
9 et 10	104,00 €	90,00 €	41,00 €	41,00 €	41,00 €
Communauté de Communes des Portes de Romilly	104,00 €	90,00 €	41,00 €	41,00 €	41,00 €
Extérieurs aubois	216,00 €	187,00 €	50,00 €	87,00 €	87,00 €
Extérieurs Hors-Département	236,00 €	207,00 €	60,00 €	97,00 €	97,00 €

- **Précise** qu'il sera fait application de la dégressivité suivante pour tous les usagers :

- 1<sup>er</sup> enfant : tarif 100 %
- 2<sup>ème</sup> enfant : tarif 75 %
- à compter du 3<sup>ème</sup> enfant : tarif 50 %

- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération,

**16°) Contribution de la Ville au 65<sup>ème</sup> anniversaire de la Déportation.**

Rapporteur : Christian ROUGE

**A L'UNANIMITE :**

- **Approuve** l'organisation de cet événement en partenariat avec la section locale de la Fédération Nationale des Déportés Internés Résistants Patriotiques.

- **Dit que** les crédits nécessaires sont prévus au budget,

- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tous les documents liés à la présente délibération.

- **Autorise** le Maire à solliciter l'ensemble des subventions liées à cet événement,

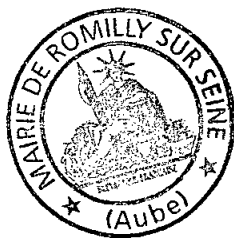
**17°) Fermeture d'une classe à l'école Mignonnette.**

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

**A L'UNANIMITE:**

- **Emet un avis défavorable** à cette fermeture de classe,
- **Demande** à l'inspection académique de revoir sa décision,

Fait à ROMILLY-SUR-SEINE, le 3 août 2009



**Le Maire,**

**Eric VUILLEMIN**